1er SYNDICAT DE FRANCE

Une DGAC unie protège tous les agents.

Élections professionnelles DGAC
3 au 10 décembre 2026
CCP des contractuels

CONTRACTUEL, PAS AGENT DE SECONDE ZONE.

DES CONTRATS QUI DURENT, DES CARRIÈRES QUI PROGRESSENT.

Vous occupez des fonctions essentielles à la DGAC et au BEA, souvent sur des métiers où l'administration peine à recruter. Vos règles sont désormais écrites : faisons-les appliquer. Voter CFDT à la CCP, c'est choisir **un syndicat qui a négocié et signé ces droits**.

VOS CANDIDATS CFDT À LA CCP DES CONTRACTUELS



Rebecca HURST



Jean-Michel BOULET



David BEARDSMORE



Joël PICARD

La commission consultative paritaire (CCP) est l'instance des agents contractuels : elle examine votre situation individuelle. Vous votez aussi au comité social d'administration (CSA) de votre service et au CSA ministériel, où se discutent vos conditions de travail collectives.
Trois votes, trois rôles : votre voix dans chacune des trois urnes.

À quoi sert l'instance ?

La CCP est consultée avant un licenciement après la période d'essai, ou avant le non-renouvellement du contrat d'un agent titulaire d'un mandat syndical. À votre demande, elle examine un refus de télétravail, de temps partiel, de formation ou de congé sur le compte épargne-temps. Elle examine aussi la révision de votre compte rendu d'entretien, et siège en formation disciplinaire.

VOTER CFDT, C'EST VOTER POUR...

- **Faire appliquer la note de gestion de 2026** dans chaque service et chaque direction : CDI, mobilité par avenant, réexamen de rémunération.
- **Obtenir le CDI au bout du premier contrat de trois ans**, quand votre dossier le justifie, et pas seulement « à titre exceptionnel ».
- **Élargir la liste des métiers en tension**, où un CDI est proposé dès l'embauche, aux autres métiers qui peinent à recruter.
- **Exiger une rémunération alignée** sur celle des fonctionnaires qui exercent les mêmes fonctions, et des règles transparentes pour la part variable.
- **Vous accompagner dans chaque recours** devant la CCP, du premier conseil jusqu'à la séance, en tenant les délais.

CE QUE LA CFDT A DÉJÀ OBTENU

- **Protocole signé par la CFDT** : +5 % sur votre part indemnitaire en 2024, puis une part variable annuelle comparable à celle des fonctionnaires, versée depuis 2025.
- **Note de gestion du 23 avril 2026**, issue du même protocole : **un CDI dès l'embauche** sur les métiers en tension, obtenu à notre demande. Et la mobilité par simple avenant.

NOS ENGAGEMENTS

- **Avant la séance** : conseil confidentiel, aide à la rédaction, dialogue avec votre service. **Pendant** : une défense argumentée, fondée sur des faits. **Après** : le suivi de votre dossier et de vos droits.
- **Dans chaque service** : faire appliquer l'alignement sur les fonctionnaires aux mêmes fonctions. Et obtenir le réexamen de votre rémunération au moins tous les trois ans.

COMMENT VOTER

Le vote est électronique, **du 3 au 10 décembre 2026**. Vous votez trois fois : CSA de votre service, CSA ministériel et CCP des contractuels. Un vote par scrutin : votez bien aux trois.

NÉGOCIER, SIGNER, OBTENIR DES RÉSULTATS : C'EST LA MÉTHODE CFDT. JE VOTE CFDT.

Cfdt: 1er SYNDICAT DE FRANCE

élections professionnelles 2026 3>10 DÉC. JE VOTE

Défendons tous les parcours